

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

RH/SG/242869

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à cpter du
MAUGER Alexia	Educateur des APS	04/07/2024

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITE



ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

RH/SG/242868

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal 1^{ère} classe, au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
BOISHARDY Xavier	Technicien principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024
CORRE Emmanuel	Technicien principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024
MAUDUIT David	Technicien principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024
RENOUF Caroline	Technicien principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITE

